

UNITE 1 : LES FLUX FINANCIERS

Objectifs spécifiques

A la fin de leurs activités d'apprentissage, les participants seront capables de :

- Décrire le schéma des flux financiers du financement direct ;
- Expliquer les règles de gestion des comptes bancaires du financement direct.

Téléchargez

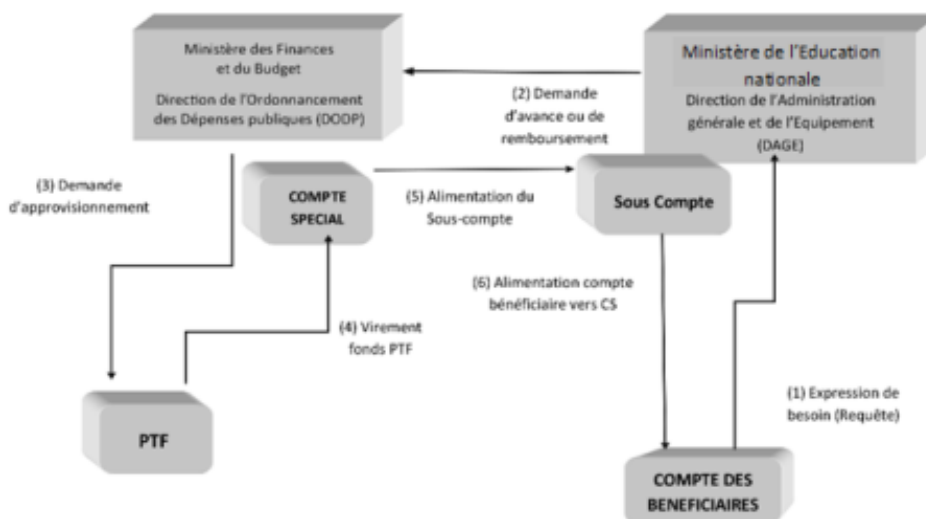
I. I. Généralités sur la gestion financière et comptable

Une bonne gestion financière est un facteur de succès important dans l'exécution d'un projet. Sans une gestion financière saine, l'utilisation du budget de ce projet ou programme et des moyens financiers ne sera pas optimale. Par ailleurs, l'on ne pourra pas disposer d'informations exactes, complètes et actualisées, permettant de prendre de bonnes décisions.

L'exécution des budgets des projets et programmes est assujettie à l'élaboration d'un Plan de Travail Annuel (PTA). Le PTA prévoit les activités budgétisées à exécuter dans le cadre de la mise en œuvre des projets et programmes. Une fois que les plans d'actions sont validés par les acteurs et partenaires, la convention est signée.

Selon le schéma des flux de fonds utilisés, la Direction de l'Administration générale et de l'Équipement (DAGE) ou la Direction de l'Ordonnement des Dépenses Publiques (DODP) procède à l'ouverture d'un compte bancaire spécial pour recevoir les fonds du Partenaire Technique et Financier (PTF). La DAGE, pour mener à bien sa mission, demande à chaque bénéficiaire d'ouvrir un compte bancaire dédié pour la mise en œuvre des activités au niveau déconcentré.

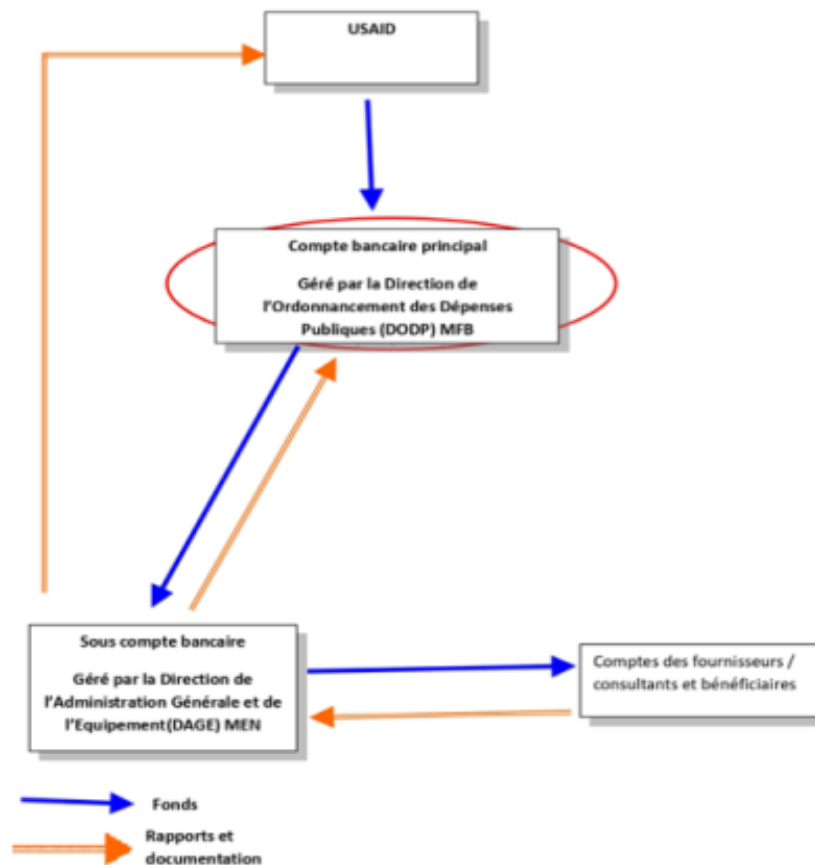
II. II. Le flux de fonds du financement direct (USAID)



Commentaire du schéma de flux de trésorerie :

La DAGE soumet les demandes de remboursement ou d'avance à la DODP qui les transmet à l'USAID. Une fois les fonds mis à la disposition du compte spécial par l'USAID, la DODP effectue le transfert au profit du compte ouvert par la DAGE. Cette dernière alimente les comptes des bénéficiaires pour leur permettre de mener à bien leurs activités respectives.

REMONTÉE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES



III. III. Gestion des comptes bancaires

1. Le Compte spécial

Le compte spécial est logé dans une banque commerciale pour recevoir directement les fonds provenant du partenaire.

Il alimente les sous comptes selon les plans d’actions trimestriels et procède au règlement de toutes les dépenses éligibles. Le compte spécial doit exclusivement recevoir les fonds du programme.

2. Le sous-compte

Le sous compte géré par la DAGE est logé, dans une banque commerciale pour recevoir directement les fonds venant du compte spécial, selon les flux de fonds adoptés.

Il permet de mettre en œuvre les activités des plans d’actions trimestriels validés, et de procéder au paiement de toutes les dépenses éligibles. Le sous compte doit exclusivement recevoir les fonds du projet.

IV. Evaluation

Vous venez de terminer l'Unité 1 du Module Gestion financière et comptable, pour le valider, vous devez répondre au test d'évaluation et obtenir au moins 80% de réussite.

Pour commencer le test, CLIQUEZ ICI